

NOTE AUX PARENTS n°3

(Informations sur les élections des représentants des parents d'élèves
aux conseils d'école qui auront lieu les 04/11/25, 17/02/26 et 23/06/26 de 17h30 à 19h30)

Qui est éligible ?

Les **deux** parents électeurs sont éligibles, qu'ils soient mariés ou non, séparés ou divorcés.
Chaque parent ne dispose que d'une seule voix, quel que soit le nombre de ses enfants inscrits à l'école.
Vous pouvez vérifier **la liste électorale** et votre inscription à tout moment avant le jour du scrutin.
Elle n'est pas affichée mais est arrêtée **vingt jours** au moins avant.

Par qui les listes sont-elles présentées ?

Ces **listes de candidatures** doivent être déposées au plus tard **dix jours** avant la date prévue pour le scrutin.
Les listes doivent comprendre au moins deux noms et au maximum le double du nombre de sièges à pourvoir (soit le 30 septembre 2025).
Vous élirez, pour vous représenter au conseil d'école, 3 représentants (un par classe) et autant de suppléants.

Quel est le mode de scrutin ?

Le vote est un vote secret et personnel. **Il aura lieu EN LIGNE via VOTIL.**

Votre bordereau **de vote** vous sera transmis, 5 jours au moins avant le scrutin, **au plus tard le vendredi 05 octobre 2025 par mail (normalement) et en version papier dès le 06 octobre 2025.**

Les élections se tiendront le vendredi 10 octobre 2025.

Elles seront closes à midi. Vous avez 5 jour pour voter grâce au QR code.

La directrice